



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

**LA PROCEDURE PARTICIPATIVE :
LES TEXTES, LA PRATIQUE ET L'ETAT DES LIEUX**

**Vendredi 28 mai
De 11h00 à 13h00**

Karine GISTAIN-LORDAT
Avocat au barreau de Toulouse

**60€ la séance
gratuit / - 2 ans**

Objectifs : Être en capacité de se servir de ce mode de résolution amiable des différends entre avocats.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

- Quel est le processus juridictionnel classique ?
- Quels sont les avantages liés à l'utilisation de cette convention ?
- Quels sont les risques liés à l'utilisation de cette convention ?

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique envoyé après la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)